

# Centre d'études et de formation de Vaucresson (1951)



# Bibliographie

Bourquin (Jacques), « Histoires de formation », *Ancres*, n°1, 1984, p. 42-57 ; n°2, 1985, p. 106-114.

Youf (Dominique), Yvorel (Jean-Jacques) (dir.), « 60 ans de formation. De Vaucresson à l'ENPJJ », *Les Cahiers dynamiques*, hors-série, 2012, 158 p.

## Sources

Michard (Henri), « Allocution de M. Michard », Actes du 2e congrès des Associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, 28-31 octobre 1950, consacré à la Formation des principaux techniciens de l'enfance inadaptée, *Sauvegarde de l'enfance*, n°2-3, février-mars 1951, p. 233-241. [Republié dans : Dominique Youf, Jean-Jacques Yvorel (dir.), « 60 ans de formation... », p. 31-39].

Michard (Henri), « Le centre de formation et d'études de l'Education surveillée », *Sauvegarde de l'enfance*, n°7-8, septembre-octobre 1956, p. 601-612. [Republié dans : Dominique Youf, Jean-Jacques Yvorel (dir.), « 60 ans de formation... », p. 40-51].

Michard (Henri), « Dix années de formation d'éducateurs à Vaucresson », *Rééducation*, n°160, janvier-février 1964, p. 3-5. [Republié dans : Dominique Youf, Jean-Jacques Yvorel (dir.), « 60 ans de formation... », p. 52-54].

*Rapport de la Direction de l'Education surveillée*, 9 volumes, 1963-1971.

SNPES-FEN, « Formation des éducateurs », *Bulletin du SNPES-FEN*, n°75, octobre 1975, p. 28-31. [Republié dans : Dominique Youf, Jean-Jacques Yvorel (dir.), « 60 ans de formation... », p. 77-86].

Vaillant (Maryse), « Formation à l'Education surveillée », document réalisé pour le Conseil supérieur de protection des mineurs, congrès, Madrid, avril 1984. [Republié dans : Dominique Youf, Jean-Jacques Yvorel (dir.), « 60 ans de formation... », p. 87-97].

Vigier (Bernard), « Interview de Madame Michèle Giannotti, directeur de l'Education surveillée », *Ancres*, n°8, 1986, p. 14-21. [Republié dans : Dominique Youf, Jean-Jacques Yvorel (dir.), « 60 ans de formation... », p. 98-104].+

Vilès (Hector), « Formation », Bulletin trimestriel d'information SNPES, n°47, octobre 1965, p. 3-5. [Republié dans : Dominique Youf, Jean-Jacques Yvorel (dir.), « 60 ans de formation... », p. 55-61].



Pour citer cet article :

**Michard (Henri), « Le Centre de formation et de recherche de l'Education surveillée de Vaucresson », Revue pénitentiaire et de droit pénal, n°3, juillet-septembre 1971, p. 617-636.**



**Enfants en justice**  
XIX-XX<sup>ème</sup> siècles

# Le centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée de Vaucresson (\*)

par M. Henri MICHARD

*Le Centre de formation et de recherche de l'Education surveillée, plus généralement connu sous le nom de Centre de Vaucresson, dépend du ministère de la Justice, Direction de l'Education surveillée : il est donc inséré dans une structure d'administration publique : celle qui, en France, a charge d'organiser la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.*

*Pour bien saisir le rôle qu'il joue, il est nécessaire de le replacer dans son contexte historique ; nous commencerons donc par un bref rappel des conditions qui ont présidé à sa naissance et à son évolution ; nous présenterons ensuite les trois fonctions qu'il assume : sa fonction « formation », sa fonction « recherche », sa fonction « documentation ».*

\*  
\*\*

## LA NAISSANCE ET L'EVOLUTION DU CENTRE DE VAUCRESSON

La naissance du Centre de Vaucresson est directement liée à la réforme qui, au lendemain de la Libération, modifie profondément la structure du ministère de la Justice : la création d'une « Direction de l'Education surveillée », distincte de la « Direction de l'Administration pénitentiaire », et dont la mission spécifique est de s'occuper des jeunes délinquants. Dès l'abord, deux problèmes de fond se posent : celui de la *formation* des nouveaux personnels que la nouvelle législation installe au cœur de la protection judiciaire de l'enfance, les magistrats pour en-

---

\* Conférence faite à Amsterdam, en mai 1970, par notre ami Henri MICHARD, directeur du Centre de Vaucresson, auquel nous renouvelons nos compliments.

fants et les éducateurs ; celui de la *détermination des méthodes à mettre en œuvre* pour substituer une authentique politique éducative à l'ancienne politique de répression. C'est pour répondre à cette double exigence que, dès mai 1945, l'ouverture d'un « Centre de formation et d'études » est décidée.

Sans doute les contingences financières vont retarder de six ans cette ouverture : c'est, en effet, seulement en 1951 que le ministère de la Justice achète le « Château de Vaucresson ». Mais on n'a pas attendu de disposer d'un « centre » organisé et structuré pour qu'une action soit entreprise en ces deux domaines complémentaires. Dès la fin de 1947, en effet, les premiers stages de formation sont mis sur pied : un stage d'éducateurs en novembre ; un stage de juges des enfants en décembre ; ils seront suivis de beaucoup d'autres. Les études méthodologiques sont lancées dès 1946 : sur l'organisation de classes en institution publique d'éducation surveillée ; sur la technique de l'examen psychologique, de l'examen psychiatrique, de l'observation du comportement ; on s'attaque même au très difficile problème des effets désadaptants du cinéma sur les jeunes. Spécialistes du Ministère, magistrats et éducateurs, jettent en commun les premières bases de ce qui va devenir une authentique « recherche active », appliquée à l'évolution institutionnelle.

Les limitations imposées par l'absence de structures matérielles et administratives spécifiques sont de plus en plus clairement perçues. L'ouverture du « Centre de Vaucresson » va permettre un nouveau départ.

Sans entrer dans le détail, il n'est pas inutile de retracer brièvement son évolution durant ces vingt dernières années.

Les effectifs du personnel étaient au départ de six ; ils dépassent maintenant quatre-vingts (plus de cent, si l'on décompte les vacataires de recherche). En 1951, les seuls locaux disponibles étaient ceux du « château », mal adaptés et trop restreints ; aujourd'hui, on dispose d'un ensemble de bâtiments neufs, fonctionnellement conçus, dix fois plus vastes.

Mais si l'on s'en tenait à ces simples données quantitatives, on aurait une idée fautive du développement du centre. Ce qui importe, c'est de saisir la démarche progressive qui a défini les fonctions actuelles.

Au cours d'une première période (1951-1957), le souci « formation » a été dominant, et il s'applique très spécifiquement à résoudre le problème de la formation de base des éducateurs. Au terme d'une série d'expérimentations nécessaires, on s'installe dans le cadre d'une formation de deux ans (officialisée par le statut de 1956). Le Centre de Vaucresson est alors essentiellement une « école normale d'éducateurs ».

En 1958, avec la création du service « recherche », on entre dans *une deuxième période*, qui se prolongera jusqu'en 1964. L'activité recherche, qui dispose enfin de moyens nécessaires, va se préciser, se développer, et mobiliser l'essentiel de la vie du centre. L'équipe de recherche se constitue ; les premiers travaux scientifiques sont publiés. Dans le domaine de la formation, c'est le problème des juges des enfants qui passe au premier plan : un groupe de magistrats, personnellement engagés, conduit une réflexion en profondeur, élabore et expérimente prudemment une méthodologie nouvelle.

En 1964, *une troisième période* débute : celle dans laquelle nous trouvons encore. Deux facteurs objectifs sont à l'origine d'une nouvelle orientation : l'ouverture d'une « école d'Etat d'éducateurs » dans la banlieue sud de Paris, qui enlève à Vaucresson le souci de la formation de base et lui permet de se centrer sur le problème de la formation continue ; la mise en service des bâtiments neufs, qui permet de mieux organiser les stages, d'en multiplier le nombre, en même temps que le service recherche, disposant enfin de locaux assez vastes, peut s'équiper rationnellement ; la section statistique-informatique s'organise ; le service « bibliothèque-documentation » s'individualise. Un équilibre s'instaure entre les deux fonctions essentielles du centre : formation et recherche ; la fonction de « documentation » s'assure ; et l'unité réelle du centre commence à se définir.

Mais ceci nous amène au cœur de notre exposé, c'est-à-dire à l'analyse successive de ces trois fonctions.

### L'ACTIVITE « FORMATION » DU CENTRE DE VAUCRESSON

Précisons d'abord que, depuis qu'une école d'Etat d'éducateurs a été ouverte, toute l'activité formation de Vaucresson s'applique à des personnes déjà engagées dans une pratique professionnelle ; c'est donc une activité de « perfectionnement », de « recyclage » ; plus précisément de « *formation continue* », cette dernière expression rendant bien mieux compte de l'exigence fondamentale d'ajustement « continu » qui s'impose à quiconque assume des responsabilités éducatives.

La présentation de toute activité « formation » exige que l'on réponde à trois questions :

- 1° Qui forme-t-on ?
- 2° Pour quelles tâches et comment ?
- 3° Avec quels moyens ?

## QUI FORME-T-ON A VAUCRESSON ?

La réponse à la première question est simple : Vaucresson participe à la formation continue de tous ceux qui, à des titres divers, sont engagés dans la protection judiciaire de l'enfance : magistrats d'abord, membres de l'équipe interdisciplinaire chargée de conduire l'intervention rééducative, ensuite (éducateurs, mais aussi psychologues, médecins, travailleurs sociaux, professeurs techniques, administrateurs) ; cadres de la police et de la gendarmerie enfin. Ce sont là des populations très diversifiées et dont les formations de base s'ignorent. Mais toutes sont associées à la même entreprise : celle de la rééducation des jeunes socialement inadaptés ; c'est cette donnée, très simple, mais fondamentale, qui justifie ce regroupement et, par-delà l'hétérogénéité apparente, définit l'unité profonde de l'apport de Vaucresson.

Ajoutons pour être complet que nous sommes également chargés d'organiser les stages des spécialistes étrangers intéressés par le système français de protection judiciaire de l'enfance.

Procédons à une revue rapide des prestations « formation » proposées à chacune de ces diverses catégories de clientèle.

### Les magistrats pour enfants

En France, les magistrats pour enfants ne sont pas, comme dans certains pays, spécialisés à vie ; ils sont délégués pour trois ans dans leurs fonctions (en fait, la plupart l'assument durant une dizaine d'années). Chaque printemps, une session d'une dizaine de jours réunit en principe ceux qui viennent d'être récemment nommés (leur nombre varie de quinze à vingt-cinq). En outre, quatre à six stages intensifs sont organisés pour ceux qui, plus avancés dans la pratique professionnelle, désirent s'engager dans une formation approfondie. Enfin, des sessions d'études qui réunissent des praticiens confirmés, s'attaquent périodiquement aux questions qui font problème.

Depuis 1947, il a été mis sur pied soixante-quinze sessions de magistrats pour enfants.

### Les personnels chargés de la conduite de l'intervention rééducative

En France, la Direction de l'Education surveillée gère directement un ensemble important d'établissements et de services qui ont charge de rééduquer les adolescents et les jeunes socialement inadaptés (le secteur privé est à la fois plus développé et plus polyvalent). C'est la formation continue de ce personnel qui est assurée par Vaucresson. Les éducateurs y sont évidemment majoritaires, et c'est sur eux que

porte l'effort principal. Une trentaine de stages sont organisés chaque année à leur intention. Mais les autres catégories ne sont pas oubliées : cette année, par exemple, deux réunions sont prévues pour les assistantes sociales, une pour des psychologues, une pour des médecins, deux pour des professeurs d'atelier ; trois pour le personnel administratif. Une tendance nette s'affirme vers la mise sur pied de stages qui regroupent plusieurs catégories. Et là aussi la formule session d'études est largement utilisée.

Depuis l'ouverture du centre, le total de ces stages approche quatre cents.

### Les cadres de la police des mineurs

Dans la mise en route d'une rééducation des jeunes délinquants, nul ne conteste l'importance de l'intervention policière : elle précède toutes les autres et, en partie, les détermine. Aussi la nécessité de donner une formation spécialisée aux policiers chargés de s'occuper des jeunes est très vite apparue. Depuis 1960, c'est le Centre de Vaucresson qui l'assume, du moins au niveau des cadres supérieurs : commissaires de police, officiers de police, officiers de gendarmerie. Une dizaine de stages sont organisés chaque année à cet effet.

### Les stages des spécialistes étrangers

Dès les années 1950, certains étrangers avaient participé à des sessions de magistrats et d'éducateurs. Les demandes se multipliant, un petit service a été créé, ayant mission d'organiser des stages adaptés à chaque cas individuel. Vaucresson reçoit ainsi chaque année une cinquantaine de spécialistes en provenance des cinq parties du monde : magistrats, avocats, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, médecins, administrateurs, universitaires... (cinquante-huit en 1969). Les durées de séjour varient de quelques semaines à une année complète (la moyenne se situant aux alentours de 3 mois). Les niveaux sont très variés : de l'étudiant au professeur d'université ; les intérêts également : de l'information simple, qui se satisfait surtout de visites d'établissements, à la participation active aux travaux de recherche. Depuis sa création, le centre a reçu près de trois cents stagiaires étrangers appartenant à quarante-neuf pays différents.

### COMMENT FORME-T-ON ?

Il y a vingt-cinq ans, le problème de la formation des magistrats pour enfants et des éducateurs était un problème neuf. Il était donc normal que l'attitude adoptée fût expérimentale et ouverte. Peu



à peu, des lignes de force se sont précisées. Mais aucune solution systématique n'a été arrêtée ; nous sommes toujours en recherche. La présentation des méthodes actuellement mises en œuvre garde donc un caractère relatif.

Considérons d'abord que la formation est dispensée dans le cadre des courtes sessions résidentielles de une à deux semaines, à effectif restreint (de douze à vingt-cinq). Ce fut par nécessité la formule de départ. Elle a persisté. Magistrats, éducateurs, cliniciens, personnels de tous ordres sont donc extraits de leur cadre de travail et de leur milieu habituel de vie. Cette mise en situation de « retraite » les sensibilise davantage en même temps qu'elle les rend plus disponibles.

Quelle forme revêtent ces interventions intensives ? Quel est leur contenu ?

L'apport d'enseignement proprement dit n'est pas négligeable : actualisation des connaissances dans le domaine des sciences de l'homme (psychologie et sociologie en particulier), perfectionnement des techniques opératoires (pratique judiciaire, techniques sportives ou culturelles, modalités d'utilisation d'un test projectif, etc.). Mais cet apport **ne se réduit jamais** à un enseignement *ex cathedra* : il est toujours centré sur l'interéchange des expériences. Et surtout, son importance ne cesse de diminuer : alors qu'il représentait l'essentiel de ce qui se faisait il y a quinze ans, sa place est devenue des plus modestes.

Cette évolution s'explique d'abord par le fait que, les formations de base s'étant développées et assurées, certaines lacunes ne sont plus à combler. Elle s'explique surtout par un approfondissement de la nature de l'intervention rééducative. Rééduquer un jeune qui commence à se structurer dans l'asocialité, c'est-à-dire qui n'a pu instaurer avec l'adulte une relation positive, est une entreprise au cœur de laquelle se pose le problème de la relation interpersonnelle. Sans doute, les statuts et les rôles étant difficiles, il ne se pose pas en des termes identiques pour le magistrat, l'éducateur, le policier ; mais, en son fond, il reste le même. C'est ce qui rend compte de l'importance qu'a progressivement prise à Vaucresson *la dynamique de groupe* : actuellement, un stage sur deux est un stage de « psychologie sociale appliquée ». Ceci n'implique aucune prise de position doctrinale : nous ne sommes ni « rogeriens », ni « moreniens », ni « lewiniens ». Fidèle à notre tradition expérimentale, nous nous efforçons d'adapter les formules aux besoins réels des utilisateurs.

A titre d'exemples, voici quelques-unes de ces formules.

A l'intention des magistrats, il a été organisé des stages couplés sur « l'entretien », comportant deux interventions séparées par un intervalle de trois ou quatre mois : la première, centrée sur l'exploration de la situation d'entretien, la deuxième sur les modalités opératoires.

Stages couplés également pour des éducateurs ayant déjà quatre ou cinq ans de métier : le premier s'installant aux frontières du groupe de diagnostic, le deuxième s'orientant vers la conduite des réunions.

Pour le personnel éducatif également, stage dit « interstatut », qui réunit tous les échelons de la hiérarchie, du directeur au simple éducateur, en une réflexion commune sur le problème de l'autorité et du partage des responsabilités dans les établissements (l'Education surveillée française, héritière de l'Administration pénitentiaire, est encore insérée dans des structures très hiérarchisées).

Par-delà l'utilisation de la dynamique de groupe, une autre méthode commence à être expérimentée, du moins pour les éducateurs : la mise en œuvre de ce que, faute d'un vocable plus ajusté, nous appellerons les techniques de « supervision ». L'entreprise n'a rien d'original ; il y a longtemps que la supervision est pratiquée dans la formation des travailleurs sociaux, et que certains de nos éducateurs s'y sont engagés à titre personnel. Mais son adaptation aux structures de l'Education surveillée n'est pas sans poser de sérieux problèmes. Une formule, mise en route il y a cinq ans, dite « stage de perfectionnement de longue durée » est de ce point de vue intéressante à considérer. Elle réunit quinze éducateurs ayant déjà six à dix ans de métier. Elle s'étend sur une année complète ; elle comporte initialement une session résidentielle de cinq semaines où, sous la direction de spécialistes confirmés, les trois dimensions de l'action de l'éducateur : psychologique, sociologique et clinique, sont explorées dans le cadre d'échanges interpersonnels intenses. Durant une deuxième période, de huit mois, les stagiaires, de retour dans leurs établissements respectifs, donc pleinement réinsérés dans une activité professionnelle normale, participent une fois par semaine à des « groupes cliniques » (certains s'orientent par surcroît à leur libre initiative vers des supervisions individuelles). Une session bilan terminale, d'une dizaine de jours, les réunit enfin à Vaucresson. Cette formule est d'ailleurs beaucoup plus qu'une tentative d'institutionnaliser une certaine « supervision ». Avec elle, on pénètre dans la véritable « formation continue » puisque l'essentiel de l'action de formation s'insère dans la pratique normale du métier. C'est sans conteste dans cette direction que nos efforts doivent désormais s'intensifier. C'est pourquoi nous avons facilité la naissance de groupes de réflexion clinique qui réunissent périodiquement l'ensemble du personnel d'un établissement ou d'un service, et que nous suivons attentivement le déroulement de ces expériences.

Une autre évolution importante, et d'ailleurs complémentaire, se dessine actuellement : le renforcement de l'aspect interdisciplinaire des interventions. Au départ, nous nous sommes naturellement installés dans un contexte ségréatif : sessions de magistrats, d'éducateurs, de délégués à la liberté surveillée, de psychologues, d'assistantes sociales, de policiers, se juxtaposaient sans liens. Une certaine inter-pénétration s'est

rapidement opérée entre les catégories de personnels engagées dans l'action rééducative au sens limité du terme : éducateurs, délégués à la liberté surveillée, assistantes sociales. Les sessions de dynamique de groupe ont permis d'aller un peu plus loin. Un pas décisif vient enfin d'être franchi par l'organisation d'un premier stage délibérément interdisciplinaire qui a réuni des magistrats, des médecins, des psychologues, des assistantes sociales et des éducateurs. Autrement dit, la situation de formation se calque alors sur la situation réelle, où ces divers praticiens sont effectivement associés dans la conduite d'une œuvre commune. D'autres expériences suivront, mais prudentes et progressives, car bien des attitudes traditionnelles demandent à être dépassées pour que de telles formules deviennent la règle.

Pour achever de caractériser l'activité formation de Vaucresson, deux remarques sont encore à présenter : d'une part, un volontariat de fait s'est instauré quant à la participation aux stages (et le nombre des candidats dépasse toujours le nombre des places offertes) ; d'autre part, aucune liaison n'a été instaurée entre la formation et la carrière des divers personnels concernés : aucune préparation à des examens professionnels de franchissement de grade par exemple n'a jamais été envisagée. Cette situation, qui peut à certains paraître irréalisable, est en définitive très saine ; elle garantit l'authenticité des motivations.

### QUELS SONT LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ?

Nous présenterons très brièvement les moyens matériels.

Depuis 1964, le centre dispose d'un bâtiment spécialement affecté à l'activité formation, qui permet de réaliser, si besoin est, une formule résidentielle intégrale, puisqu'il comprend, outre des salles de réunion (dont plusieurs pour petits groupes) un restaurant et une soixantaine de chambres. Il n'était matériellement pas possible de construire des locaux plus importants mais, si cette possibilité avait existé, nous n'en aurions pas usé. En effet, pouvoir regrouper une soixantaine de personnes, c'est assez pour que plusieurs sessions se déroulent simultanément, ce qui permet de fructueux contacts informels ; ce n'est pas trop pour que le poids de la masse donne la priorité aux problèmes d'organisation et dépersonnalise la vie de la communauté.

Mais les moyens de formation, ce ne sont pas d'abord des locaux, mais des hommes.

Vaucresson ne dispose pas d'un corps d'enseignants (ou de « formateurs ») qui lui soit propre. Le personnel du centre affecté à l'activité formation assume essentiellement des tâches d'organisation, d'ailleurs fort complexes : élaboration des calendriers de stages et désignation des sessionnaires, en liaison avec les autorités responsables,

mise sur pied des programmes et conduite des opérations en liaison avec le directeur du stage.

Car, chaque stage est dirigé par une personnalité choisie en fonction de ses compétences : universitaire, magistrat, éducateur, animateur socioculturel, chercheur, cadre supérieur de police, etc. Pour les prestations d'enseignement, il est fait appel à des conférenciers : leur total dépasse trois cents, mais une cinquantaine d'entre eux sont plus fréquemment mis à contribution et constituent ainsi le corps officieux de « professeurs » de Vaucresson.

L'utilisation de plus en plus poussée de la dynamique de groupe a, bien entendu, posé le redoutable problème des animateurs. Il a été résolu en sélectionnant, parmi les éducateurs et magistrats pour enfants, les personnalités intéressées par les techniques de psychologie sociale appliquée, et en les formant progressivement à la conduite de groupes. Vaucresson dispose ainsi d'un véritable « corps » de formateurs, qui s'enrichit et se renouvelle chaque année, mais qui n'est pas spécialisé, qui reste engagé dans une activité professionnelle normale, ce qui n'est pas sans présenter de gros avantages.

Directeurs de sessions, conférenciers habituels, animateurs de groupe constituent ainsi autour de Vaucresson des équipes, ou plutôt une équipe ouverte de réflexion permanente, sur qui repose le développement de la politique de formation. Aucune organisation officielle n'est venue sanctionner cette situation de fait : il ne nous est pas apparu que la création d'un « conseil de perfectionnement » ou d'un « comité des études » s'imposait. Au contraire, l'entreprise dans laquelle nous sommes engagés exige trop de souplesse, trop de constante adaptation pour qu'une structure fixée par des textes, même très prudemment élaborés, ne soit en définitive un frein.

## BILAN ET PERSPECTIVES

Tentons, en conclusion, de dresser un bilan sommaire des résultats (pour autant qu'il nous soit possible de les apprécier).

En ce qui concerne les magistrats pour enfants, parler de formation est abusif : une session de dix jours, si intensive qu'elle soit, peut au plus être une sensibilisation aux problèmes essentiels. Sans doute, les sessions de psychologie sociale appliquée vont-elles plus loin, mais seule une minorité y participe. Une formule institutionnalisée reste donc à trouver.

Les prestations offertes aux éducateurs sont beaucoup plus importantes et structurées. Elles commencent à s'ordonner en des séquences qui peuvent constituer la trame d'une véritable formation continue

(notamment la « session de perfectionnement de longue durée ») ; mais leur nombre reste insuffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble du corps (l'Education surveillée va, dans quelques années, compter deux mille éducateurs). La solution est sans doute à chercher dans l'instauration de centres de formation régionaux.

Pour les autres personnels dépendant de l'Education surveillée : psychologues, médecins, instructeurs techniques, personnel administratif, presque tout reste à faire. C'est à peine si, par exemple, on commence à percevoir les exigences de la formation « éducative » des maîtres d'atelier. Là aussi, la régionalisation peut être une issue.

La situation des cadres supérieurs de la police et des officiers de gendarmerie est assez comparable à celle des magistrats pour enfants : on en est encore au stade de la sensibilisation. Mais il faut noter le désir d'élaborer les structures d'une formation large (s'étendant par exemple sur deux années pleines). Et les sessions actuelles tentent de définir les besoins auxquels cette formation devrait répondre, les méthodes qu'elles devraient mettre en œuvre.

En l'état, il faut donc être modeste. Un bon départ est pris. Des accélérations se dessinent. Mais la route à parcourir est longue encore.

### L'ACTIVITE « RECHERCHE » DU CENTRE DE VAUCRESSON

Présenter une activité « recherche », c'est d'abord préciser son objet.

Les recherches de Vaucresson sont des recherches appliquées ; elles se développent à partir de la mise en œuvre d'une politique de protection judiciaire et sociale de l'enfance, définie par la compétence administrative de l'Education surveillée. Elles s'appliquent donc à *l'inadaptation sociale*, et plus spécialement à la délinquance des jeunes, sa forme la plus typique et la plus significative. Elles vont donc se centrer sur l'étude des processus de « *maturation sociale* », au cours de cette période d'intégration qui conduit l'homme du statut de l'enfant au statut de l'adulte, et s'attacher à en analyser les distorsions dans le contexte d'une société en mutation. C'est dire qu'elles font nécessairement appel à l'ensemble des sciences de l'homme ; donc qu'elles s'installent dans l'interdisciplinarité.

Elles s'ordonnent et se développent dans cinq directions principales :

- 1° L'étude du phénomène « inadaptation sociale » des jeunes, de ses formes, des facteurs qui en rendent compte.

- 2° L'étude des méthodes d'intervention au plan judiciaire et au plan éducatif, dans le domaine de la prévention et dans le domaine du traitement.
- 3° L'évaluation des résultats de cette intervention.
- 4° L'étude des problèmes posés par la sélection et la formation des personnels qui ont charge de la conduire.
- 5° L'étude des dysfonctionnements des institutions destinées aux jeunes et de leurs effets désadaptants.

Avant d'examiner le travail fait dans chacun de ces cinq secteurs, il est nécessaire de présenter la structure du service recherche, les moyens qu'il met en œuvre.

## LA STRUCTURE DU SERVICE RECHERCHE

### L'équipe de Vaucresson

Un service de recherche, c'est d'abord une équipe de chercheurs.

Celle de Vaucresson, qui s'est très progressivement constituée depuis 1958, comprend maintenant douze personnes : psychologues, sociologues, psycho-sociologues, psycho-pédagogues, médecins, juristes. Elle tend actuellement à s'organiser en sections, où se regroupent les disciplines voisines : section sociologique, section clinique, section psycho-pédagogique, section socio-juridique. Cette dernière, très nettement individualisée, s'efforce de résoudre le très difficile problème des communications entre le plan des sciences de l'homme et le plan juridique et institutionnel.

Le service est placé sous la responsabilité d'un « maître de recherche » ; l'ensemble du personnel a le statut du personnel du Centre national de la Recherche scientifique (son recrutement est donc soumis aux mêmes exigences).

Ce noyau de chercheurs stable dispose de vacataires, recrutés en fonction des besoins, et où tous les niveaux de compétence sont représentés, depuis le spécialiste confirmé (par exemple, le médecin qui dirige un laboratoire d'électro-encéphalographie) jusqu'à l'étudiant à qui l'on demande un banal travail de codage. Le nombre de ces vacataires varie de vingt à trente.

### Les moyens de traitement statistique

Une section statistique-informatique est à la disposition des chercheurs pour organiser et conduire le traitement des données. Elle

dispose sur place d'un ordinateur, ce qui permet de faire travailler en commun chercheurs, statisticiens, analystes, et d'accéder ainsi à un maximum de souplesse dans la détermination des méthodes de traitement, dans le choix des modèles mathématiques et dans l'élaboration des programmes.

### Les moyens d'enquête

Dans le domaine des sciences de l'homme, le recueil des informations pose toujours des problèmes difficiles. Vaucresson bénéficie heureusement de sa situation d'établissement inséré dans une administration, ce qui lui permet d'utiliser très largement les structures judiciaires (tribunaux pour enfants) et les structures de l'Education surveillée (établissements et services de rééducation). Etant donné par surcroît les excellents rapports entretenus avec les services de police et de gendarmerie, il est même possible de faire appel à eux, ce qui est particulièrement important pour la conduite d'enquêtes extensives (délinquance en groupe et vols de voitures, par exemple).

Mais l'utilisation pure et simple de ces divers services est évidemment insuffisante ; d'une part, elle doit rester discrète et n'en pas perturber le fonctionnement ; d'autre part, elle est techniquement limitée. Des structures particulières d'enquête sont donc mises en place, en fonction des besoins, en utilisant du personnel vacataire. Certaines recherches exigeant la constitution d'échantillons représentatifs à l'échelon national, nous avons été amené à constituer de petites unités d'enquête semi-permanentes (les « antennes locales d'enquête ») réparties sur l'ensemble du territoire et disposant d'équipes interdisciplinaires ; chacune d'elles est rattachée à une juridiction pour enfants. Il en existe actuellement une vingtaine. Un pas de plus sera sans doute fait l'an prochain avec l'ouverture d'une unité d'enquête permanente dans la région parisienne, prolongement immédiat du centre.

### Le « Comité scientifique »

Cette brève présentation des moyens dont dispose le service recherche de Vaucresson ne serait pas complète s'il n'était fait mention du « Comité scientifique », organisme technique qui groupe douze spécialistes de diverses disciplines des sciences humaines ; « il est consulté sur l'établissement des programmes ; il donne son avis sur les modalités de leur exécution, et contribue, le cas échéant, à assurer une collaboration entre le centre et les autres organismes de recherche (1) ».

---

(1) Arrêté du ministère de la Justice du 5 mars 1964, article 2.

## LES RECHERCHES CONDUITES AU CENTRE

Nous nous contenterons d'en présenter une brève revue en les ordonnant dans les cinq secteurs que nous avons distingués.

### PREMIER SECTEUR

#### Etude du phénomène « inadaptation sociale des jeunes »

Dans le premier secteur, les recherches furent d'abord orientées vers la connaissance des formes de la délinquance des jeunes ; c'est ainsi que furent étudiés le phénomène des bandes (2), celui des vols de voitures (3). Ces types d'études ne sont pas abandonnés : deux sont actuellement poursuivies, l'une sur l'usage de la drogue, l'autre sur les crimes ; mais elles tendent à passer au second plan. Ce n'est plus vers l'appréhension des manifestations de la déviance que porte maintenant l'essentiel de notre effort : c'est sur la réalité existentielle des déviants. En d'autres termes, l'étude d'échantillons représentatifs de jeunes délinquants mobilise maintenant l'essentiel de notre activité. Un premier échantillon de cinq cents garçons de quatorze à dix-huit ans a permis d'assurer la méthode d'enquête et de commencer la prospection des méthodes de traitement (4). Les informations concernant un deuxième échantillon de mille garçons de seize à dix-huit ans sont actuellement en cours de dépouillement. Il est envisagé d'étudier ensuite des échantillons de filles et de jeunes inadaptés non délinquants. On s'installe ainsi dans une *recherche de référence générale* de caractère permanent, ayant valeur en soi, mais également destinée à alimenter l'ensemble des études du centre. Pour être complet, signalons enfin qu'un certain nombre de travaux se sont efforcés de prospector les dimensions biologiques de l'inadaptation : notamment à partir d'examen neurologiques conduits sur la psychomotricité, la sensibilité tactile, l'électro-encéphalographie, le conditionnement opérant de populations diverses d'adolescents comparées à de jeunes délinquants (5).

---

(2) *Délinquance des jeunes en groupe*, 1963, Editions Cujas.

(3) *Vols et voleurs de véhicules à moteur*, 1965, Editions Cujas.

(4) *Cinq cent jeunes délinquants*, 1963, Editions Cujas.

(5) Un ensemble d'articles en rend compte dans les *Annales de Vaucluse* (années 1963 à 1968).